



# Conseil municipal

## Séance du 10 septembre 2024 à 19H00

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H00 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Présents (16) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mmes HOSTIER Martine, BOITARD, Béatrice ; MM. MASSON Hugo, HAPPERT Éric, FOUCHÉ Laurent, Adjoint –, Mmes CHEVRIER Cécile, MÉTEYER Sylvie, LEGAI Viviane, LAINÉ Agnès ; MM. BUSQUETS Bruno, MEHATS Patrice, OLIVIER Manuel, RECLUS Michaël, M PETIT Christophe, M MAURILLE Bruno, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (2) : Mme LAVANDIER Isabelle à Mme HOSTIER Martine,  
M. MORET Jérémy à Mme PORTE Nicole,

Absents excusés (4) : Mmes MARCHAND Maïté, BONARINI Sonia, LAVANDIER Isabelle ; M. MORET Jérémy ;

Absents (1) : Mme MANCHE Fabienne ;

Secrétaire de séance : M. MASSON Hugo,

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE

N°	OBJET	VOTE
2024-21	Procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon au cimetière	Approuvée
2024-22	Dénomination des rues de la commune	Approuvée
2024-23	Acte de transfert à titre gratuit par SNCF RESEAU à la commune de délaissés de voirie et de chemins suite à la mise en service de la LGV SEA	Approuvée
2024-24	Autorisation à Madame le Maire pour signer l'acte authentique SDEEG zk15	Approuvée
2024-25	Autorisation à Madame le Maire pour signer l'acte authentique SDEEG zl233	Approuvée
2024-26	Implantation de caméras de chasse mobile	Approuvée
2024-27	Demande de subvention exceptionnelle PALP AND RUN	Approuvée
2024-28	Autorisation à Madame le Maire pour signer la convention PUP avec le SIAEPA	Approuvée
2024-29	Autorisation à Madame le Maire pour signer la prolongation du compromis de vente à AMETIS	Approuvée
2024-30	Convention pour mise à disposition de la parcelle AC90	Approuvée

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID : 033-213301237-20240910-2024\_D10092024-AU



*Vu pour être publié, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 - art.4.*

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MASSON Hugo

Nicole PORTE